

Mon enfant est-il à jour dans ses vaccins ?

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018 seuls les vaccins DTP étaient obligatoires : si votre enfant a reçu les schémas suivants, référez-vous à la page vaccination diphtérie tétanos polio, vous êtes à jour :

Deux hexavalents (Infanrix hexa, Vaxelis ou Hexyon) et un pentavalent (Infanrix quinta ou Pentavac) c'est bon

Un hexavalent et deux pentavalents c'est bon

Que des pentavalents ou tétravalents (Infanrix tétra ou Tétravac) c'est bon tant qu'il a eu trois doses

Si l'enfant a plus de 6 ans il a dû recevoir également une dose à 6 ans : Infanrix tetra, ou Tétravac, ou Boostrix tetra, ou Repevax.

Les autres vaccins étant non obligatoires, vous aurez l'occasion d'en reparler avec le pédiatre si vous souhaitez compléter la vaccination.

Pour les enfants nés après le premier janvier 2018 voici le minimum obligatoire (11 protections) :

A deux mois un vaccin hexavalent (trois marques possibles : Hexyon, Vaxelis et Infanrix Hexa) et un Prevenar

A quatre mois un hexavalent et un Prevenar

A 5 mois un vaccin contre la méningite C (deux marques possibles Neisvac et Menjugate)

A 11 mois les rappels d'hexavalent et Prevenar

A 12 mois le rappel contre la méningite C et le ROR (deux marques possibles : Priorix et Neisvac)

A 18 mois le deuxième ROR.

Au total à 18 mois vous devez voir au moins 10 étiquettes dans le carnet de santé.

Bien sûr ils ont pu recevoir, ou peuvent encore recevoir des vaccins facultatifs et ou/ recommandés non remboursés (méningite B, gastro entérite à Rotavirus, varicelle, grippe, hépatite A, COVID-19, BCG...).

Le vaccin BCG qui a encore une case à remplir pour l'admission dans de nombreuses crèches, n'est plus obligatoires depuis 2007 !

Si le schéma vaccinal de votre enfant vous paraît incomplet, ou si vous souhaitez plus d'information sur un vaccin facultatif en particulier, contactez le cabinet de pédiatrie.